



COFIDUR



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2013-2014

24 septembre 2013 /

Le 9 Septembre 2013

- Autorisation du programme: Assemblée générale du 17 mai 2013
- Titres concernés: Actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé: 10 % soit 778 479 actions au 17 mai 2013
- Prix maximum d'achat: 2 Euros
- Montant théorique maximum des capitaux susceptibles d'être affectés aux rachats d'actions au titre du présent programme: 1 556 958 Euros
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - . L'annulation des actions dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
 - . La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
 - . L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Durée du programme: 18 mois à compter de l'assemblée générale du 17 mai 2013 soit jusqu'au 17 novembre 2014.

Bilan du précédent programme de rachat

Le précédent programme de rachat d'actions a été mis en œuvre après autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2012.

– Nombre d'actions détenues au 31 août 2012 (Avant mise en œuvre du précédent programme): 13 262

– Nombre d'actions détenues au 06 septembre 2013 (Avant mise en œuvre du présent programme): 12 017

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres actions du 3 septembre 2012 au 6 septembre 2013 :

– Acquisitions: 104 189 actions

– Cessions: 105 434 actions

– Annulations: 49 280 actions